

## **Compte-rendu de l'audience avec la directrice de l'ESPE de Nîmes**

Le SNUipp-FSU a souhaité rencontrer Mme BRUNOT, directrice de l'ESPE, nouvellement nommée, pour se présenter, échanger sur la formation, exposer son projet syndical sur la formation initiale et porter la parole des professeurs des écoles stagiaires (PES).

Voici les questions posées par le SNUipp-FSU :

### **Relations entre Inspection et ESPE, qu'en est-il ?**

Mme BRUNOT nous explique qu'il y a eu nécessité de clarifier les missions de chacun, le rôle de chacun dans l'accompagnement et la gestion des personnels. Par exemple : les 4 visites des tuteurs « terrain » (maîtres formateurs) sont sous la responsabilité de l'IA alors que les 2 visites des tuteurs « universitaires » sont sous celle de l'ESPE. Ces 2 tuteurs doivent également faire une visite conjointe.

Le SNUipp-FSU a rappelé que des problèmes de remboursement des frais de déplacement pour les PES avaient eu lieu en 2015 car l'ESPE communiquait tardivement les jours de présence des PES. Mme BRUNOT nous répond que l'ESPE transmet scrupuleusement à l'IA les jours de présence des PES et que donc il ne devrait pas y avoir de problèmes.

### **Quel est le nombre de PES ayant déjà le master ? Les redoublants ? Les prolongements ?**

Mme BRUNOT nous informe qu'1/3 environ des PES ont déjà un Master 2, une trentaine d'entre eux ont un MASTER autre que le MEEF (master aux Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation) . Elle ajoute qu'il y a une dizaine de PES issus du 3ème concours pour lequel le Master 2 n'est pas exigé, 4 PES en renouvellement (redoublants) avec 1 démission et 2 en prolongation de stage.

### **Quelles formations adaptées proposez-vous à toute cette diversité de PES ?**

Mme BRUNOT nous explique qu'il existe plusieurs types de D.U. (diplôme universitaire). Un D.U. MEEF pour ceux qui n'ont pas de master, un DU pour ceux qui ont déjà un Master MEEF et un D.U. pour ceux qui ont un autre master. Ceux qui ont déjà un master n'ont pas

à rédiger un mémoire de recherche mais un travail scientifique est demandé, de type réflexif ou collaboratif (à plusieurs).

**Quel est le nombre de maîtres formateurs dans le département ? Combien de PES ont-ils chacun en charge ?**

Cette année il y a 33 maîtres formateurs. Vu le nombre important de PES, on est passé de 84 à 184 PES entre 2015 et 2016, l'IA a lancé un appel à candidature pour les PE qui avaient le CAFIPEMF. Ils en ont recruté 6 de plus. En moyenne un PEMF suit entre 4 et 7 stagiaires. Mme BRUNOT fait remarquer que nous sommes le seul département de l'académie dont les PEMF sont déchargés à mi-temps pour remplir leur mission au mieux. Nous lui avons rappelé que c'est grâce à notre intervention lors d'un groupe de travail que les PEMF ont pu être déchargés autant car nous avons anticipé l'arrivée d'un grand nombre de PES.

**Quelle aide proposez-vous aux PES qui rencontrent des difficultés ?**

A ce jour, une dizaine de DASC (Dispositif d'Aide, de Soutien et de Conseil) sont en route pour les accompagner et les aider. C'est un suivi renforcé et individualisé.

**Quelle formation est envisagée pour les collègues recrutés sur liste complémentaire ? Cette année ? L'an prochain ?**

A ce jour, aucune demande de l'IA n'a été formulée à l'ESPE pour cette année. Pour l'année prochaine, ces collègues seront PES et donc suivront la formation 50% à l'ESPE et 50% en classe.

Le SNUipp-FSU rappelle que lors de la dernière CAPD , il a fait la demande à l'IA de former ces collègues cette année, leur libérer du temps pour échanger entre eux, visiter d'autres classes...

Le SNUipp-FSU a fait remarquer que pour l'année prochaine ces collègues devront bénéficier d'une formation adaptée car ils auront déjà eu une expérience de la classe à temps plein pendant un an et qu'il faudra réfléchir à une formation qui réponde à leurs besoins.

**Emploi du temps de la formation à l'ESPE : comment est-il organisé ? Pour combien**

## **de temps est-il programmé ?**

Mme BRUNOT présente un emploi du temps pour chaque semestre. Elle essaye de faire au mieux pour les PES, de rattraper tous les cours reportés, de limiter les cours à 3 heures le matin et 3 heures l'après-midi, de laisser des ½ journées libérées. L'emploi du temps change parfois (maladie d'un formateur par exemple) mais le principe est de donner l'information une semaine à l'avance.

## **Les propositions du SNUipp-FSU sur la formation initiale :**

Pour le SNUipp-FSU, la formation aujourd'hui proposée par l'Education Nationale ne convient pas. En effet, ces PES qui sont stagiaires sont de fait considérés par notre administration comme des titulaires. On les laisse seuls dans leur classe à la rentrée dès le 1er jour. Aucun accompagnement en classe n'est mis en place ni dans les premiers jours, ni les premières semaines de la rentrée, ce qui est proprement scandaleux. De fait, toute l'Ecole considère les PES comme des titulaires (collègues, parents, élèves, partenaires .... et les élèves). Nous sommes les seuls dans la Fonction Publique qui laissons un stagiaire seul dans ces débuts. C'est inacceptable !

Même s'il est vrai que les PES vont dès la rentrée en classe chez leur tuteur, personne n'est présent dans la classe dont ils sont responsables lors des premiers jours. Pour le SNUipp-FSU cet accompagnement est insuffisant.

De plus il n'y a aucun temps institutionnel qui permette aux PES et titulaire de la classe de se rencontrer. Durant leur formation ils n'auront vu qu'un seul type de poste et un seul niveau voir deux (s'ils ont deux quart-temps), alors que l'année suivante ils se retrouveront le plus souvent sur des postes à multi-niveaux, en REP, SEGPA, remplacement...

Pour le SNUipp-FSU, enseigner est un métier qui s'apprend. Il faut donc une formation ambitieuse avec des moyens donnés aux ESPE. Le SNUipp-FSU porte un projet de formation initiale de la licence jusqu'à l'année de T2 validée par un master avec :

- dès la licence (L3), des UE de professionnalisation et de préparation au concours
- concours en fin de L3 avec comme suite de formation l'obtention d'un master en tant que fonctionnaire stagiaire.
- Les périodes de stages en classe ne doivent pas dépasser le 1/3 temps : 1 jour par

semaine en classe et des stages filés dans l'année (ce qui permettrait des stages dans les autres niveaux et des supports de remplacement pour les titulaires).

- Proposer différents niveaux de classes et différents types de postes (classe ordinaire, classe unique, REP+, SEGPA, ULIS...)
- une année de T1 à mi-temps et une poursuite de la formation en T2.

Il est urgent de s'attaquer à la crise de recrutement et démocratiser l'accès au métier, de permettre une véritable formation initiale « Les stagiaires ne doivent pas être des moyens d'enseignement. »

Lors de cet échange avec Madame BRUNOT, nous avons pu mesurer à la fois la volonté de l'ESPE d'organiser au mieux les temps de formation à l'ESPE en prenant en compte les difficultés des stagiaires et la volonté du dialogue pour faire avancer cette formation que nous jugeons encore très insuffisante. Nous avons cependant rappelé avec force, l'extrême difficulté dans laquelle l'institution place les PES qui à l'école remplissent un rôle de titulaire alors qu'ils ne sont que stagiaires et à contrario des personnels qui à l'ESPE (référence à l'année 2015-2016) reçoivent parfois une formation avec des exigences en décalages avec la réalité du terrain vécu par ces mêmes personnels.

Laetitia MELLADO - Mathilde CANET - Philippe VIANNAY